



REVUE DE PRESSE

Jeudi 3 mars 2022

*Mobile: 0770 88 90 80
Lotissement Sylvain Fourastier
N°08 El Mouradia, Alger
Mobile: 0770 88 90 80*

SOMMAIRE

A la une	3
• Ils se lancent dans des missions sur le terrain : Des députés s’invitent chez les patrons (L’Expression).....	3
• Réunion d’évaluation de l’opération portant levée des contraintes à l’investissement (APS).....	3
• Hausse généralisée des prix à la consommation : Une inflation galopante (Liberté). 4	4
• Brahim Guendouzi, économiste et consultant : “Il va falloir agir efficacement pour contenir l’inflation” (Liberté).....	6
• Levée d’obstacles sur les projets d’investissement en suspens : 433 projets entrés en phase de production (Reporters)	8
• Commerce extérieur : De nouvelles conditions à l’importation (Reporters).....	9
• Réunion du Gouvernement, L’Algérie vers le e- Gouvernement : Les institutions seront reliées par un réseau intranet sécurisé (El Moudjahid)	10
• Energies renouvelables : Un gisement d’opportunités (L’Expression)	12
• L’Afrique dispose de 125 milliards de barils de réserves de pétrole : Le nouvel Eldorado de l’or noir (L’Expression).....	13
• Transport aérien : 15 entreprises privées ont obtenu des accords de principe (Reporters)	14
• Agriculture: mise en place de deux commissions mixtes chargées de l’examen des questions du foncier et de la fiscalité (APS).....	14
• Micro-entreprises en difficulté : Les délais de rééchelonnement des prêts prolongés (Reporters)	16
• Mobilis obtient le prix de la meilleure couverture de réseau mobile en Algérie (Reporters)	16
• Electricité : à la baisse pour les artisans-boulangers (Reporters)	16
• L’état d’avancement de la réalisation de la ville nouvelle de Boughezoul examiné (APS).....	17
• Industrie pharmaceutique: Un nouveau texte pour la disponibilité des médicaments (Le Quotidien d’Oran)	18
Finance-Banque-assurance	20
• Risque de déconnexion de la Russie du système SWIFT : Peu d’impact sur l’Algérie (Liberté)	20
Commerce	21
Coopération	21
• Son ministre des AE a été reçu hier par lamamra : L’Italie veut plus de gaz algérien (Liberté)	21
• Algérie/Liban: la relance de l’accord sur le transport aérien entre les deux pays évoquée (APS)	22
• Québec: le consulat général d’Algérie appelle les entrepreneurs algériens à créer un réseau (APS)	22
Divers	23
• Vignette automobile: la période d’acquittement fixée du 1er au 31 mars 2022 (APS)	23
• Industrie mécanique: des rencontres avec des opérateurs économiques en mars (APS).....	24

A la une

Ils se lancent dans des missions sur le terrain : Des députés s'invitent chez les patrons (L'Expression)

Il est question de s'enquérir de leurs préoccupations et d'identifier les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Les membres de la commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'APN comptent organiser des missions d'information auprès des opérateurs économiques. C'est ce qu'a indiqué, lundi, un communiqué de la chambre basse du Parlement.

Le but fixé à cette nouvelle mission est de s'enquérir des préoccupations des opérateurs économiques, dans les différentes wilayas du pays et de recenser les difficultés auxquelles ils sont confrontés, notamment les entraves bureaucratiques, précise le même document. Dans cette optique, ladite commission s'est réunie, avant-hier, pour arrêter le programme des missions d'information temporaires, au niveau de plusieurs wilayas. « Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du soutien aux opérateurs économiques et vise à les encourager à profiter des opportunités d'investissement disponibles », a souligné le président de la commission, Smaïl Kouadria. Par ailleurs, si la mission d'information de l'APN sur la pénurie de l'huile de table a rendu public, récemment son rapport, les membres de commission du Conseil de la nation n'ont pas encore dévoilé les résultats de leur enquête sur le terrain, diligentée sur le même sujet. Rappelons que suite aux perturbations qu'a connue l'huile de table ces derniers temps, à travers plusieurs wilayas du pays, la même commission de l'APN avait conduit une mission d'information à travers des unités de production d'huile, situées dans les wilayas d'Alger, Oran, Béjaïa, Annaba et Oum El Bouaghi. Les résultats de cette enquête ont accablé les producteurs et le département de Kamel Rezig, dont les services qui ont diffusé des statistiques irréalistes, n'ont pas déployé leurs commissions de contrôle pour prévenir la pénurie. Il est reproché au ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, de prendre des décisions « improvisées », à l'image de celle visant à interdire la vente d'huile de table aux mineurs ou aux personnes de moins de 18 ans. Bien que les rumeurs, relayées sur les réseaux sociaux, aient créé des perturbations et des tensions autour de ce produit, la crise a été aggravée par le silence des services du ministère du Commerce, lesquels, tout en réduisant les causes de la pénurie à la spéculation, ont tenté de faire porter le chapeau aux détaillants. La commission accuse les producteurs de « contribuer, de manière significative, à la crise de la pénurie d'huile de table en la fournissant au niveau des distributeurs exclusifs et agréés, tandis que les grossistes et les détaillants recevaient des quantités limitées, à intervalles irréguliers. La commission a révélé d'autres lacunes, liées, entre autres, à la manipulation de la domiciliation bancaire, etc.

Réunion d'évaluation de l'opération portant levée des contraintes à l'investissement (APS)

Le médiateur de la République Brahim Merad a annoncé mercredi à Oran la tenue prochaine d'une réunion d'évaluation de l'opération relative à la levée des contraintes sur l'investissement et sur les investisseurs qui regroupera les représentants de toutes les wilayas et des secteurs concernés par ce dossier.

M. Merad a déclaré à la presse, en marge de la visite qui l'a conduit à plusieurs projets d'investissement et unités de production de la wilaya, que "cette réunion évaluera les mesures prises pour lever les obstacles qui entravent l'investissement et contraignent les investisseurs, notamment jeunes".

Il a indiqué que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, suit quotidiennement les décisions prises, soulignant que "lever les obstacles et créer un climat favorable à l'investissement est un impératif urgent actuellement pour encourager les jeunes à travailler et à produire afin de réduire les importations et la dépendance aux hydrocarbures".

La nouvelle tendance de l'Etat est d'inciter les unités de production et les investisseurs à aller vers l'exportation et à réduire la facture des importations tout en oeuvrant à lever les différents obstacles dont ils souffrent, a-t-il ajouté.

Dans ce cadre, le médiateur de la République a fait remarquer que les derniers mois ont été marqués par un grand dynamisme pour lever les obstacles devant les investisseurs.

"Des dizaines d'entreprises, souffrant de nombreux obstacles, notamment la bureaucratie, qui entravent le lancement de projets de réalisation et d'extension, voient leur situation chaque semaine réglée", s'est-il félicité, affirmant qu'un grand travail s'effectue en coopération avec les autorités locales pour lever les obstacles et lancer des centaines de projets dans le but de redonner espoir aux jeunes de produire, d'innover et de booster la croissance du développement économique, considérée comme principal leitmotiv.

Le médiateur de la République a visité, dans la wilaya, l'usine d'ameublement domestique (New Design Wood) dans la zone industrielle d'El Kerma et l'usine de céramique (Sagia) dans la commune de Sidi Chahmi.

Il s'est rendu également à l'usine d'emballage (Général Emballage), à la chocolaterie (Morlax) et l'usine (Metal) de fabrication de poteaux de fer au niveau de la zone industrielle de Hassi Ameur, dans la commune de Hassi Ben Okba.

Au passage, Brahim Merad a pris connaissance des préoccupations des responsables de ces usines, dont certaines ont commencé à fonctionner durant les dernières années, alors que d'autres démarreront prochainement. Ces inquiétudes ont trait principalement au problème de commercialisation des produits sur le marché national et au manque de la matière première.

Hausse généralisée des prix à la consommation : Une inflation galopante (Liberté)

Les prix des produits alimentaires industriels impactés par la flambée des cours des produits alimentaires sur les marchés mondiaux. © Archives Liberté
Partager

Les prix des produits alimentaires, agricoles et alimentaires industriels ont continué de progresser tout au long de 2021, grimpant respectivement de 12,5%, 13,9% et 11,1%.

Tirés essentiellement par les biens alimentaires, les produits agricoles frais et les produits alimentaires industriels, les prix à la consommation ont fortement bondi en décembre, sur douze mois glissants, portant le niveau d'inflation à des niveaux pour le moins problématiques. En décembre 2021, par rapport au même mois de l'année 2020, les prix à la consommation marquaient une augmentation de 8,5%, selon les données publiées par l'Office national des statistiques (ONS).

Un niveau certes en baisse en variation mensuelle, puisqu'il avait atteint 9,2% en octobre 2021, selon les statistiques de la Banque centrale, mais qui demeure en forte hausse par rapport à 2020 où la moyenne annuelle était de 2,4%. Les prix des produits alimentaires, agricoles et alimentaires industriels ont continué de progresser tout au long de 2021, grimpant respectivement de 12,5%, de 13,9% et de 11,1%. Mais ce ne sont pas les seuls produits à être à la source directe de cette inflation galopante. Les hausses des prix se sont généralisées en 2021, si l'on se réfère à la note statistique publiée par l'ONS.

"Par rapport au même mois de l'année 2020, les prix à la consommation marquent une augmentation de 8,5%. Les biens alimentaires se distinguent par une croissance de 12,5% avec +13,9% pour les produits agricoles frais et +11,1% pour les produits alimentaires industriels. Les biens manufacturés et les services enregistrent des hausses respectives de 6,7% et de 2,7%", souligne l'Office national des statistiques. Les projections d'un rebond inéluctable de l'inflation en 2021 se concrétisent ; la hausse des coûts de production en raison d'une flambée des intrants sur les marchés mondiaux se traduisant progressivement sur les prix des produits alimentaires industriels particulièrement.

En revanche, l'accélération des prix des biens alimentaires et des produits agricoles frais renvoient à des considérations autres que la flambée des cours sur les marchés mondiaux. Les marchés domestiques souffriraient d'un déficit de régulation et du poids écrasant de l'informel qui alimente les anticipations inflationnistes, fausse la formation des prix et contribue à la hausse de la monnaie fiduciaire circulant hors canal bancaire. En tout cas, le retour des pressions inflationnistes était quelque peu prévisible en raison de la combinaison de certains facteurs conjoncturels et d'autres sources de tensions structurelles.

L'ONS confirme qu'en 2021, comparativement à 2020, "une tendance haussière caractérise l'ensemble des biens et services, notamment les produits alimentaires dont la variation des prix passe de +0,2% en 2020 à +10,1% en 2021. Cette évolution a fortement influé sur la variation du rythme global d'inflation dont le taux passe de +2,4% en 2020 à +7,2% en

2021". Cette flambée généralisée des prix a été, en partie, à l'origine d'une érosion accélérée du pouvoir d'achat des Algériens, dont les dépenses alimentaires pèsent sur leur budget. Les deux postes "alimentation" (produits de l'agriculture, de la pêche et industrie agroalimentaire) et "transports et communication" accaparent 76,4% de la consommation des ménages algériens.

Très sensibles aux variations des prix, ces deux postes ont une incidence directe sur l'évolution de l'inflation et, de ce fait, sur le pouvoir d'achat des ménages. Ce pourquoi le projet de raboutage des subventions auquel tient l'Exécutif pourrait être porteur de menaces inflationnistes, quand bien même cette révision serait utile et nécessaire. Tout comme la poursuite de la politique d'ajustement du taux de change du dinar qui expliquerait, en partie, les fièvres inflationnistes de ces derniers mois.

En tout cas, l'année 2022 s'annonce complexe, étant donné la flambée des cours des produits alimentaires sur les marchés mondiaux, l'envolée de l'inflation chez les pays partenaires, la baisse de la valeur de la monnaie nationale, etc. Certains dysfonctionnements structurels qui participent à l'accélération des prix, dont l'informel et la dérégulation des marchés, semblent avoir aussi la peau dure, faute d'une stratégie réfléchie, censée remettre de l'ordre dans les marchés plutôt qu'une politique répressive et punitive, source quelquefois de désordre.

Brahim Guendouzi, économiste et consultant : "Il va falloir agir efficacement pour contenir l'inflation" (Liberté)

Dans cette interview, Brahim Guendouzi, professeur d'économie à l'université de Tizi Ouzou, détaille les facteurs-clés ayant contribué au rebond de l'inflation en 2021. À la source de cette fièvre inflationniste qui a marqué le précédent exercice figurent, selon lui, des facteurs conjoncturels, mais aussi d'autres paramètres liés au fonctionnement de l'économie nationale. Brahim Guendouzi appelle à lutter efficacement contre l'inflation avant qu'elle ne prenne la forme d'une spirale incontrôlable.

Liberté : Dans sa dernière note statistique, l'ONS a indiqué qu'en décembre 2021, par rapport au même mois de l'année 2020, les prix à la consommation marquent une augmentation de 8,5%. Et le rythme global d'inflation est passé de +2,4% en 2020 à +7,2% en 2021. Selon vous, quels sont les facteurs ayant contribué à la hausse de l'inflation en 2021 ?

Brahim Guendouzi : Tout d'abord, il y a lieu de rappeler que l'inflation se mesure à partir d'un indicateur économique censé rendre compte de l'évolution générale des prix dans un pays et dans la monnaie nationale durant une période donnée, généralement l'année. C'est dans ce cadre que l'ONS détermine l'indice des prix à la consommation pour refléter l'évolution des prix d'un certain nombre de biens et services de consommation courante.

Tel que calculé, l'indice brut des prix à la consommation de la ville d'Alger, habituellement utilisé par l'ONS, fait ressortir un rythme global d'inflation qui est passé de +2,4% en 2020 à +7,2% en 2021. Cela peut être interprété

en premier lieu comme étant la conséquence de la contraction du produit intérieur brut (PIB) de l'ordre de 5,5% en 2020 alors que la masse monétaire avait augmenté de 7% et ce, suite aux retombées de la Covid-19, notamment le ralentissement de l'activité économique et la fermeture de nombreuses entreprises. En second lieu, l'économie algérienne étant extravertie, la hausse des prix de nombreux produits de base importés ainsi que l'augmentation des tarifs du transport maritime constituent d'autres facteurs porteurs de risques inflationnistes. Enfin, la forte dépréciation du dinar par rapport au dollar et à l'euro a contribué à renchérir la plupart des biens importés.

Au-delà des facteurs conjoncturels, la dérégulation des marchés, la dépréciation du dinar et la hausse de la masse monétaire ne peuvent-elles pas expliquer en partie le rebond des tensions inflationnistes ?

La conjugaison des facteurs que nous venons de citer, avec d'autres paramètres spécifiques au fonctionnement de l'économie algérienne – comme par exemple les dysfonctionnements dans les circuits de distribution, l'insuffisance de la production pour cause de sécheresse, les pratiques du secteur informel dominant dans les activités de l'agroalimentaire – ont fait que le rythme de l'inflation s'est accéléré de façon inattendue.

N'y a-t-il pas risque que la situation s'aggrave en 2022 avec, comme facteurs de tension, la flambée des cours des matières premières énergétiques et alimentaires sur les marchés mondiaux ainsi que le rebond de l'inflation chez les pays partenaires ?

Nous sommes encore dans une hausse de prix de type conjoncturel ; il va falloir agir efficacement pour la contenir. Le risque existe effectivement pour qu'un cycle inflationniste de type structurel s'installe dans l'économie algérienne, c'est-à-dire une spirale s'autoalimentant soit par les coûts, soit par la demande. Ceci deviendra en conséquence handicapant aussi bien pour la consommation des ménages que celle productive, de même que pour l'effort d'investissement, avec un effet global impliquant un ralentissement de l'activité économique.

Quelles conséquences faut-il craindre quant au pouvoir d'achat des ménages et des entreprises ?

Il est clair qu'une hausse importante des prix permet d'acheter un nombre moindre de produits, d'où la perte du pouvoir d'achat aussi bien pour les ménages que pour les entreprises. Les mesures prises récemment par les pouvoirs publics concernant les revenus (baisse de l'IRG et révision de la valeur du point indiciaire pour les traitements de la Fonction publique) s'inscrivent en quelque sorte dans une logique de rattrapage du pouvoir d'achat, qui est en chute libre. Ceci reste évidemment insuffisant si l'on se limite à ces actions, dès lors que l'inflation continue à progresser, surtout sur les marchés internationaux, particulièrement en cette conjoncture de crise militaire en Europe. D'où la nécessité d'adopter une batterie de mesures permettant de

lutter contre l'inflation avant qu'elle ne prenne la forme d'une spirale incontrôlable.

Levée d'obstacles sur les projets d'investissement en suspens : 433 projets entrés en phase de production (Reporters)

Le Directeur général de la compétitivité industrielle au ministère de l'Industrie et des Mines, Abdelaziz Guend, a fait savoir hier que la mise en œuvre des directives visant à lever les obstacles rencontrés par les opérateurs économiques avait permis le lancement de près de 433 projets d'activité économique. Le responsable, qui s'exprimait sur les ondes de la Radio nationale, ajoute que près de 1 500 autres projets sont en voie de concrétisation. Un travail qui pourrait permettre la création de près de 36 000 postes d'emplois dans l'industrie, « l'un des secteurs sur lequel on compte pour relancer l'économie nationale », mais aussi les services, citant notamment le secteur du tourisme. Le responsable précise s'être réuni, « fin décembre 2021 », avec des investisseurs et des opérateurs économiques afin d'identifier les obstacles rencontrés sur le terrain, et une « commission » réunissant plusieurs secteurs a été créée « pour lever les obstacles et libérer les initiatives (...) Cette commission se réunit régulièrement et recense de manière continue tous les projets et œuvre au règlement des problèmes ». Ainsi, et selon « des statistiques réalisées tous les 15 jours », il y aurait eu la semaine dernière « 924 projets finalisés mais non entrés en phase de production », 573 projets « ayant obtenu leur licence d'exploitation » et « 433 projets qui sont entrés en phase de production ». Des projets, dont l'entrée « totale » en activité, grâce à « la dynamique lancée en décembre » pourrait créer, selon Abdelaziz Guend, près de « 36 000 emplois ». Quant à la nature des « projets en cours de traitement » par les services du ministère de l'Industrie, Abdelaziz Guend explique, sans plus de détails : « Il s'agit de divers projets industriels dans la transformation, la production de produits pour la construction ou encore des projets dans le secteur du tourisme. » Commission dont la création avait, pour rappel, été demandée par la présidence en décembre dernier avec la mission d'identifier « dans un délai d'un mois » l'ensemble des projets qui peuvent entrer en activité au plus vite ; Abdelaziz Guend a ajouté, hier, que cette « stratégie » fait aujourd'hui partie du travail du ministère de l'Industrie. Et l'un des secteurs qui semble concentrer l'attention du ministère serait aujourd'hui celui de l'électroménager et l'électrique de manière générale. Cette industrie serait ainsi prometteuse et représente à elle seule, selon le responsable, « 1% du produit intérieur brut (...) C'est un chiffre qu'il faudrait réétudier, selon nos constatations, il y a entre 120 et 140 opérateurs qui activent dans ce secteur ». Quant à la question de la mise en concurrence des industries pour l'amélioration de la qualité des produits, Abdelaziz Guend souligne qu'il s'agira pour le secteur de mettre en place les « structures de concurrence », principalement en multipliant le nombre des instituts et laboratoires de contrôle des normes : « Il y a des contraintes, dont le manque de certains

financements, mais nous avons l'objectif de créer un climat favorable (...) pour les opérateurs. » Et cette question du contrôle des normes entre, également, ajoute Abdelaziz Guend, dans tous projets ou ambitions d'exportation. A ce titre, il ajoute que « les privés peuvent également investir et ouvrir des laboratoires de certification ».

Commerce extérieur : De nouvelles conditions à l'importation (Reporters)

Elles sont inscrites dans une nouvelle note de l'Association des banques et des établissements financiers (Abef) et font suite à la décision du département du Commerce d'imposer une spécialisation des activités d'achat des produits à l'étranger.

Un nouveau modèle de certificat de respect des conditions par les opérateurs économiques, activant dans l'importation des produits et marchandises destinés à la revente en l'état, est entré en vigueur. La modification consiste dans l'ajout d'un complément d'information relatif à l'activité exercée par les importateurs. Ainsi, l'Association des banques et des établissements financiers (Abef) a émis une note relative à cette variante adressée aux banques et établissements financiers, en date du 27 février 2022. Et où l'Abef fait savoir qu'elle a été destinataire d'un courrier émanant du Secrétaire général du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations les informant que les services de son département ministériel ont procédé à la modification du modèle du certificat de respect des conditions accordé aux opérateurs économiques activant dans le domaine de l'importation en ajoutant le code d'activité exercée aux renseignements déjà repris dans ce certificat.

«A cet effet, et afin de permettre un encadrement parfait, des opérations d'importation des produits et marchandises destinés à la revente en l'état, il vous est demandé de bien vouloir instruire vos services concernés à l'effet de prendre en compte la modification apportée sur le modèle du certificat de respect des conditions et de s'assurer de la concordance du produit à importer avec le code d'activité inscrit sur le certificat de respect, et ce, avant de procéder à la domiciliation bancaire de la facture d'importation», précise la même note. Il y a lieu de rappeler que de nouvelles conditions ont été fixées pour l'exercice des activités d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état, en vertu du décret exécutif publié au Journal Officiel n°20 de mars 2021. Le texte dispose notamment : «Les activités d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état, sont exercées sur la base d'extraits du registre du commerce électronique portant des codes d'activités homogènes relevant d'un seul sous-groupe des groupes d'activités d'importation inclus dans la nomenclature des activités économiques soumises à inscription au registre du commerce». Faut-il savoir également que les sociétés commerciales concernées sont tenues de souscrire au cahier des charges fixant les conditions et engagements des parties liées à l'exercice de l'activité d'importation de matières premières,

produits et marchandises destinés à la revente en l'état. Le certificat de respect des conditions n'est délivré qu'après souscription au cahier des charges, selon le même texte. Ce faisant, c'est en quelque sorte un nouveau tour de vis pour les opérateurs économiques concernés, car ces derniers seront astreints de n'importer qu'un seul et unique type de produit qui correspond fidèlement à l'activité qu'ils exercent et dûment précisé dans leur registre de commerce. On peut en déduire donc que cette modification du certificat de respect des conditions d'importation ne sera pas sans conséquence sur les activités des opérateurs. En effet, pour qu'ils puissent importer plus d'un produit, il leur faudra posséder un autre registre de commerce, c'est-à-dire créer une autre société. En clair, et à titre d'exemple, une société qui a l'habitude d'importer jusque-là une série de produits à la fois avec un registre de commerce unique (RCE) ne pourra plus le faire. Elle est obligée de choisir parmi cette panoplie de produits à importer un seul pour lequel elle établit un registre du commerce avec le nom de la société. En un mot, le secteur du commerce veut imposer la spécialisation des importations en obligeant l'opérateur du commerce extérieur à n'importer qu'un seul et unique type de produit. Cette mesure oblige cependant les entreprises à modifier leur mode de fonctionnement et à revoir leur stratégie. En définitive, le ministère du Commerce veut imposer la spécialisation des importations en obligeant l'opérateur à ne se consacrer qu'à un seul et unique produit.

Réunion du Gouvernement, L'Algérie vers le e- Gouvernement : Les institutions seront reliées par un réseau intranet sécurisé (El Moudjahid)

«Le Premier ministre, Monsieur Aïmene Benabderrahmane, a présidé, ce mercredi 02 mars 2022, une réunion du Gouvernement tenue au Palais du gouvernement. Lors de sa réunion hebdomadaire, le Gouvernement a eu à examiner les points suivants :

Dans le domaine de l'Energie et des Mines :

Il a été présenté un projet de décret exécutif portant déclaration d'utilité publique l'opération relative à la réalisation d'une station de dessalement d'eau de mer, commune de Djinet, wilaya de Boumerdès. Il y a lieu d'indiquer que ce projet s'inscrit dans le cadre des orientations données par Monsieur le Président de la République lors du Conseil des ministres du 13 février dernier pour fournir le plus rapidement possible toutes les capacités foncières et les conditions appropriées afin d'achever les projets des cinq stations de dessalement d'eau de mer dans les wilayas d'Alger, Boumerdès, Oran, Béjaïa et El Tarf, d'une capacité de 300.000 mètres cubes par jour chacune.

Dans le domaine de la Poste et des Télécommunications :

Il a été présenté une communication sur la réalisation d'un Réseau Intranet Gouvernemental (RIG), maillon indispensable pour la mise en place de l'e-Gouvernement, destiné à doter toutes les institutions de l'Etat de moyens d'information et de communication modernes, rapides et sécurisés, à l'effet de faciliter les échanges de données et de documents. Dans ce cadre, un point de situation a été présenté sur l'exécution dudit projet avec les différentes phases de mise en œuvre ainsi que les contraintes rencontrées et les propositions pour y remédier.

Dans le domaine de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville :

Il a été présenté une communication sur l'état d'avancement de la réalisation de la ville nouvelle de Boughezoul qui prévoit d'accueillir, à l'horizon 2030, une population d'environ 400.000 habitants et assurer un marché d'emplois pour plus de 122.000 personnes. Aussi, il a été mis en avant les potentialités incontestables de cette ville, lui conférant le statut de centre d'excellence et offrant à la fois un espace de compétitivité destiné à l'investissement et un pôle d'attraction pour les populations des Hauts-Plateaux comme celles du Nord.

Dans le domaine de la Santé :

Il a été présenté un projet de décret exécutif fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement du comité national multisectoriel de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles. Les missions et tâches confiées à ce comité, liées au suivi et à l'évaluation des activités du plan national stratégique multisectoriel de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles, visent la réduction des facteurs de risque et l'instauration d'un mode de vie sain pour le citoyen. Aussi, ce projet de texte intervient pour prendre en charge une préoccupation liée à l'évolution des maladies non transmissibles et, principalement, les maladies cardio-vasculaires, les cancers, les affections respiratoires chroniques ainsi que le diabète.

Dans le domaine du Tourisme et de l'Artisanat :

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat a présenté une communication sur la situation du foncier touristique situé à l'intérieur des Zones d'Expansion et Sites Touristiques (ZEST). A ce titre, il y a lieu d'indiquer qu'actuellement le foncier touristique est constitué de 224 ZEST, réparties sur 36 wilayas. Aussi, le secteur envisage de renforcer ce potentiel foncier, à travers une série de mesures visant à lever l'ensemble des contraintes entravant la concrétisation des projets touristiques liées à :

- (I) la diversité de la nature juridique du foncier touristique
- (II) l'utilisation du foncier touristique à des fins incompatibles avec la vocation touristique
- (III) la lenteur dans l'élaboration des études des plans d'aménagement touristique (PAT)
- (IV) et le gel de quelques opérations destinées à l'aménagement des ZEST.

Energies renouvelables : Un gisement d'opportunités (L'Expression)

Le ministère de la Transition énergétique a prévu l'organisation d'une journée sur l'électro-mobilité et l'éclairage public.

Le volet de la transition énergétique constitue un axe décisif et incontournable dans la transformation énergétique et la relance de l'économie nationale. Au ministère de Benatou Ziane, les choses semblent se décanter progressivement, au fur et à mesure que le plan d'action se déploie sur le terrain. Le dossier des 1.000 Mw «Solar 1.000», qui semble avoir focalisé l'essentiel de l'activité ministérielle et des directions transversales, devra être conforté avec une série de mesures corollaires essentielles. Il s'agit d'un axe crucial de la feuille de route du ministre de la Transition énergétique, qui vise à focaliser l'attention sur les opportunités d'investissements qu'offre le secteur des énergies renouvelables et de la transition énergétique en Algérie, tout en y associant une approche didactique. À ce propos, il serait utile de signaler qu'un programme ambitieux de communication événementielle a été concocté par le secteur. Le récent Salon des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique qui vient clore ses portes, en est la parfaite illustration. Parmi les plus importantes manifestations scientifiques que le secteur devra organiser, on notera: les journées nationales sur l'éclairage public, qui interviendront courant mars en cours. Au mois de mai 2022, le ministère de la Transition énergétique a prévu l'organisation d'une journée sur la mobilité, notamment électrique. Elle sera suivie par un séminaire international sur la géothermie et un autre sur le carbone. Des experts nationaux et internationaux de grande renommée seront associés à ces activités événementielles énergétiques. Cela traduit cette volonté inclusive des hautes autorités du pays, quant à associer différentes expertises étrangères dans la gestion de cette transition énergétique, tant souhaitée. L'autre axe, non moins important, que le département de Benatou est en phase de parachever est lié au développement tertiaire «Formation/Recherches/Développement». Un axe qui recèle une importance majeure, étant donné que le secteur des énergies renouvelables est sujet à des évolutions et développements en perpétuelle gestation et évolution. Le professeur Benatou nous avait déclaré dans une interview, que «la formation, recherche et développement recèle une attention particulière dans la feuille de route du ministère de la Transition énergétique, afin de maintenir à jour les actions envisagées pour le secteur». On notera, à cet effet, le ballet diplomatique incessant au ministère de la Transition énergétique autour des questions de coopération d'intérêts potentiels, tels que la géothermie, le solaire et le photovoltaïque, l'hydroélectricité, l'électromobilité, l'hydrogène dont celui vert, l'éolien, etc... L'Algérie est devenue la Mecque des prospecteurs des énergies renouvelables, surtout avec le conflit armé qui vient de prendre acte en Ukraine, faisant brandir le spectre d'une crise énergétique européenne à grande échelle. Une visite importante de hauts responsables allemands, dont le ministre de l'Écologie allemand qui effectuera une visite de travail, les 28 et 29 mars en cours, afin de lancer des discussions autour de

programmes en relation avec le secteur des énergies renouvelables. Le ministre Benatou avait également fait état de projets de coopération importants, en matière de recherche, de formation et de développement conjointement avec les USA, la Suisse et autres.

L'Afrique dispose de 125 milliards de barils de réserves de pétrole : Le nouvel Eldorado de l'or noir (L'Expression)

Son sous-sol recèlerait aussi, pas moins de 16.000 milliards m³ standard de gaz naturel.

Le continent possède des richesses inestimables. Ce qui a entraîné sa colonisation. Un pillage en règle de ses ressources, minières et agricoles, notamment qui ont fait le bonheur de ses ex- puissances coloniales qui s'en sont servis à tour de bras pour connaître le niveau de développement qu'elles ont atteint aujourd'hui. Les chiffres communiqués, ce lundi par le secrétaire général de l'Opep laissent entendre que le continent focalisera davantage les regards à l'avenir tout en attisant bien entendu les convoitises. Sauf que la donne a changé: la colonisation relève du passé. «Le continent reste relativement inexploré, avec environ 125 milliards de barils de réserves prouvées de pétrole et 16 000 milliards m³ standard de gaz naturel», a déclaré Mohammed Sanusi Barkindo lors du sommet énergétique international du Nigeria (Nies), qui se tient à Abuja du 27 février au 3 mars. Ce qui doit ouvrir la voie à de potentiels investissements à un moment où la question de la sécurité énergétique se pose de façon cruciale pour le continent européen notamment pris dans la tourmente de la guerre en Ukraine qui laisse planer des perturbations sur les approvisionnements russes. La Russie fournit 40% du gaz européen, et 30% du pétrole brut et du pétrole raffiné. Une situation à laquelle l'Afrique ne peut répondre actuellement étant donné que ses énormes potentialités en pétrole et en gaz ne sont pas prêtes encore à sortir de son sous-sol. Mais il n'en reste pas moins que c'est de l'actualité que l'on tire les leçons qui serviront à éviter les difficultés du passé. Etant donné l'esprit cartésien qui caractérise les pays occidentaux, l'Europe en particulier, très préoccupés par leur sécurité énergétique, il est fort à parier qu'ils y pensent déjà. L'Afrique deviendrait par conséquent le nouvel Eldorado de l'or noir et du gaz. Ce qui comporte d'éventuelles répercussions sur l'environnement, notamment qu'il va falloir anticiper. «L'accessibilité énergétique, la sécurité énergétique et la nécessité de réduire les émissions nécessitent un équilibre délicat, des solutions globales et durables, et avec toutes les voix entendues et écoutées», a prévenu le secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole dans un communiqué publié sur le site Web de l'Opep. Mohammed Barkindo qui a pris part à une table ronde sur l'avenir des hydrocarbures et la transition énergétique, a souligné l'importance et la pertinence du thème de la session, expliquant que le discours public sur l'énergie, le climat et le développement durable est devenu de plus en plus bruyant et plus percutant ces dernières années. «Se concentrer sur un seul de ces problèmes, tout en ignorant les autres, peut entraîner des conséquences imprévues, telles que des distorsions du marché», a-t-il

ajouté. À propos de distorsion le marché restait extrêmement tendu, hier. Les prix poursuivaient leur hausse aiguillonnée par la guerre en Ukraine, des sanctions en cascade contre la Russie et l'arrêt des activités des sociétés dans ce pays. Les entreprises du monde entier répondent à la Russie «en gelant les transactions avec Moscou et en abandonnant des investissements financiers valant des milliards», souligne Susannah Streeter, analyste pour Hargreaves Lansdown. «Les craintes que la Russie ne riposte en utilisant ses exportations d'énergie comme une arme maintiennent les prix du pétrole et du gaz à un niveau élevé» a-t-elle poursuivi. Hier à 11h30, heure algérienne, le prix du baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, progressait de 3,52% pour s'afficher à 101,42 dollars. Il faut rappeler que c'est dans ce contexte que l'Opep+, dont la Russie, tiendra, aujourd'hui, son sommet mensuel...

Transport aérien : 15 entreprises privées ont obtenu des accords de principe (Reporters)

Fortement impactés par la pandémie mondiale de la Covid19, les prix des billets d'avion ont considérablement augmenté. En Algérie, les autorités avaient pris des mesures pour réduire les tarifs sur les vols nationaux et le ministre des Transports, Aissa Bekkai, promet une baisse des prix sur les vols internationaux avec l'ouverture de l'espace aérien à l'investissement privé. Lors de son passage, lundi, dans le «Forum de la radio», diffusée sur les ondes de la radio Chaîne 1, M. Bekkai a révélé que «15 entreprises privées ont obtenu des accords de principe pour l'investissement du transport aérien». Revenant sur le potentiel et l'emplacement stratégique de l'Algérie, le ministre a affirmé que son département travaille pour la réunion des conditions nécessaires à la construction d'un hub (plate-forme de correspondance aéroportuaire). «Nous avons plus de 30 aéroports et nous disposons de moyens de surveillance aérienne. Certains appellent à la création d'un hub reliant l'Afrique au reste du monde et nous sommes en train de réunir les conditions pour concrétiser ce projet», a-t-il fait savoir.

Agriculture: mise en place de deux commissions mixtes chargées de l'examen des questions du foncier et de la fiscalité (APS)

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhafid Henni et les membres du secrétariat général de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA) ont convenu de mettre en place deux commissions mixtes chargées de l'examen des questions relatives au foncier agricole et au règlement des taxes foncières, indique mardi un communiqué du ministère. Cette décision intervient lors d'une rencontre, tenue lundi au siège du ministère, ayant réuni M. Henni et le SG de l'UNPA en présence de cadres du ministère, a précisé le communiqué.

Lors de cette rencontre, les membres du secrétariat général de l'UNPA ont appelé à la révision et à l'actualisation de certains textes réglementaires pour permettre une exploitation optimale des terres agricoles et protéger les véritables exploitants agricoles, a noté la même source.

A cet effet, le ministre a fait état de la poursuite de l'opération d'assainissement du foncier agricole à travers le recensement des terres non exploitées et abandonnées, en sus de la révision des textes d'application de la loi 10-03 du 15 août 2010 afin d'assurer une exploitation "optimale" des terres agricoles relevant des domaines de l'Etat, et sortir du système d'exploitation des terrains en indivision et de cession du droit de concession et des contrats de partenariat.

Les deux parties ont convenu, dans ce sens, de la mise en place d'une commission mixte regroupant des cadres du ministère et des représentants de l'UNPA pour l'examen de toutes les questions relatives au foncier agricole et la recherche de solutions propices aux problèmes rencontrés sur le terrain.

Il a également été convenu de la formation d'une deuxième commission conjointe chargée d'examiner les questions liées aux impôts et au paiement de redevances par les agriculteurs exploitant des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat par la voie de concession, ajoute le ministère.

Le SG de l'UNPA a affirmé lors de cette rencontre la disponibilité de l'instance à soutenir, en sa qualité de partenaire économique, les pouvoirs publics dans leurs démarches visant à moderniser le secteur agricole, à augmenter la production nationale et à renforcer la sécurité alimentaire du pays, soulignant l'importance de la coordination entre le ministère et l'union, notamment en termes d'émission et l'élaboration d'instructions et de textes de lois en faveur du secteur.

Concernant la filière de l'élevage, les membres de l'Union ont salué la décision des pouvoirs publics relative à l'augmentation de la ration d'orge subventionnée pour le mois de février dernier pour aider les éleveurs et préserver la richesse animale nationale, revendiquant l'imposition d'un contrôle rigoureux aux spéculateurs qui recourent à l'augmentation des prix sur le marché sous prétexte de la faible pluviométrie.

Pour ce qui est de la hausse des prix des produits agricoles de large consommation, notamment la pomme de terre, les membres du secrétariat général de l'UNPA ont affirmé que la production suffisait pour satisfaire les besoins, expliquant la spéculation dans les prix par le nombre important d'intermédiaires.

A cet effet, le ministre a appelé les agriculteurs et les éleveurs à s'organiser et à adhérer à des coopératives pour mieux bénéficier de l'aide de l'Etat et des autres exonérations, affirmant la disponibilité du ministère à prendre les mesures nécessaires, en coordination avec l'Union et les chambres d'agriculture de wilaya, conclut le document.

Micro-entreprises en difficulté : Les délais de rééchelonnement des prêts prolongés (Reporters)

Les délais de rééchelonnement des prêts accordés par la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) aux micro-entreprises en difficulté financière durant la période de pandémie du coronavirus (Covid-19) ont été prolongés jusqu'au 31 mars en cours, a indiqué hier un communiqué de ce dispositif. La CNAC informe l'ensemble des micro-entreprises en difficulté financière en raison de la pandémie du coronavirus (Covid-19), notamment durant la période allant de mars 2020 à mars 2021, que «les délais de rééchelonnement des prêts non rémunérés accordés par la Caisse jusqu'au 31 mars 2022 seront prolongés», précise-t-on de même source. Pour bénéficier de cette mesure, «les micro-entreprises concernées doivent avoir assaini leur situation concernant le remboursement du crédit non rémunéré jusqu'au 28 février 2020», selon le communiqué. Les bénéficiaires doivent «se rapprocher des agences de wilayas relevant de la caisse pour déposer leurs demandes en vue de bénéficier de cette mesure», a souligné la même source, rappelant que ces derniers peuvent consulter le site de la caisse www.cnac.dz et les réseaux sociaux pour de plus amples informations.

Mobilis obtient le prix de la meilleure couverture de réseau mobile en Algérie (Reporters)

L'opérateur public de téléphonie mobile Mobilis a obtenu, mardi à Barcelone, le prix de la meilleure couverture de réseau téléphonique mobile en Algérie, décerné par la plate-forme spécialisée Ookla.

Le prix a été remis au PDG de Mobilis, Chaouki Boukhazeni, lors d'une cérémonie organisée en marge du Salon international du mobile (MWC22). Cette distinction de la meilleure couverture de réseau est "le couronnement des efforts de tous les travailleurs et de tous les partenaires de Mobilis", a déclaré M. Boukhazni, tout en soulignant l'engagement de son entreprise à "réaliser les objectifs et la stratégie de l'Etat" dans le secteur des télécommunications.

Par la même occasion, le PDG de Mobilis a réitéré l'engagement de son entreprise "à assurer de nouveaux services à valeur ajoutée au profit des clients et des citoyens, dans toutes les régions du pays, notamment dans les régions isolées et les zones d'ombre". Ookla est une plate-forme conçue pour mesurer la qualité d'une connexion Internet.

Elle dispose de serveurs dans le monde entier, pour garantir une mesure "fiable et précise".

Electricité : à la baisse pour les artisans-boulangers (Reporters)

Après s'être vu soumis à un impôt unique, les artisans boulangers vont pouvoir également bénéficier d'une tarification à la baisse de leur consommation en électricité. C'est donc un second acquis pour cette catégorie professionnelle dont les revendications ne datent pas d'hier.

Il en a été décidé ainsi à l'issue d'une réunion de coordination, organisée au

siège du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations, consacrée à l'examen des propositions de réduction des coûts d'électricité au profit des boulangers, a indiqué lundi dernier un communiqué du ministère public. Selon cette même source, il a été convenu, en coordination avec toutes les parties concernées, «d'œuvrer à l'intégration des boulangers à la tarification relative au portail 53 des tarifs appliqués par la Société algérienne de distribution de l'électricité et du gaz, conformément à l'arrêté du 29 décembre 2015, promulgué par la commission de régulation de l'électricité et du gaz et qui est en rapport avec le volume de leur activité, en sus de leur sensibilisation à l'impératif de leur affiliation volontaire à cette tarification de manière à permettre aux services de la société publique de changer leurs compteurs et d'installer des compteurs spécifiques à ce système». On lit également que les services du ministère du Commerce poursuivront la coordination avec tous les autres départements ministériels pour la consécration progressive des autres préoccupations des boulangers relevant de ses prérogatives, conclut cette même source . Contacté par Reporters, le président du Club des artisans boulangers, affilié à l'Association nationale des commerçants algériens (ANCA) Omar Ameur, s'est félicité d'une telle décision. «Le coût élevé de notre consommation électrique figurait parmi les priorités de nos doléances. Aujourd'hui, c'est une lourde charge qui vient de s'assouplir et donc l'ensemble des boulangers ne peuvent que s'en réjouir tout en gardant l'espoir que d'autres revendications prioritaires connaissent une prise en charge effective et se solder par des décisions en notre faveur, comme notre charge relative à notre coût de consommation d'électricité qui pesait grandement sur le coût de revient à la production d'une baguette de pain mais aucunement comblé compte tenu du prix de vente fixé du pain. Rendant ainsi notre marge bénéficiaire des plus insignifiantes», a-t-il conclu. Par ailleurs, on apprend de sources concordantes que d'autres réunions de coordination entre les parties prenantes seront organisées dans les semaines à venir. On n'en saura pas plus, sauf que la revendication phare des boulangers, à savoir la revue à la hausse de leur marge bénéficiaire, va demander encore du temps compte tenu de la caractéristique de cette revendication. Il s'agit de trouver et de mettre en place tout un mécanisme qui demande un ensemble de préalables. «Cela reste possible dès lors où la volonté politique existe», nous a-t-on enfin affirmé du côté de l'Agence nationale des commerçants algériens.

L'état d'avancement de la réalisation de la ville nouvelle de Boughezoul examiné (APS)

L'état d'avancement de la réalisation de la ville nouvelle de Boughezoul (Médéa) a été examiné mercredi lors d'une réunion du gouvernement, présidée par le Premier ministre, Aïmene Benabderramene.

Selon un communiqué des services du Premier ministre, une communication a été présentée, lors de cette réunion, sur l'état d'avancement de la réalisation de cette ville nouvelle qui prévoit d'accueillir à l'horizon 2030, une population d'environ 400.000 habitants et assurer un marché d'emplois pour plus de 122.000 personnes.

Il a été également mis en avant les potentialités "incontestables" de cette ville, lui conférant le statut de "centre d'excellence" et offrant à la fois un espace de compétitivité destiné à l'investissement et un pôle d'attraction pour les populations des Hauts Plateaux comme celles du Nord, ajoute la même source.

Industrie pharmaceutique: Un nouveau texte pour la disponibilité des médicaments (Le Quotidien d'Oran)

Les pouvoirs publics qui ont eu fort à faire avec le phénomène des pénuries des médicaments, qui se sont accélérées ces derniers mois, se rendent à l'évidence de la nécessaire mise en place d'un cadre juridique adéquat pour encadrer et renforcer l'approvisionnement du marché en médicaments. Dans cet environnement marqué par une demande sur le médicament sans cesse croissante, un nouveau texte réglementaire permettant d'améliorer la prise en charge des problématiques de la disponibilité des différents produits pharmaceutiques est en cours d'élaboration au niveau du ministère de l'Industrie pharmaceutique, a annoncé mardi dernier ce ministère dans un communiqué. Ce texte vise à définir les différentes notions liées à la disponibilité des produits pharmaceutiques ainsi que les mesures nécessaires à entreprendre en cas de perturbation de l'approvisionnement et de non disponibilité des produits pharmaceutiques notamment essentiels, explique-t-on. Ajoutant qu'«une fois finalisé, le texte sera proposé aux membres de l'observatoire de veille sur la disponibilité des produits pharmaceutiques et aux différents partenaires pour consultation en vue d'un éventuel enrichissement».

Par ailleurs, et «conformément aux instructions du Premier ministre, relatives à l'adhésion de la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) au système de veille stratégique mis en place par le ministère de l'Industrie pharmaceutique, à travers la plate-forme numérique», le président de l'observatoire, Redha Belkacemi, a rappelé à l'occasion de la session ordinaire de l'observatoire, tenue lundi dernier, la «nécessaire» coordination entre la PCH et les services compétents du ministère de l'Industrie pharmaceutique, afin «d'anticiper les ruptures et de veiller à la disponibilité continue des médicaments à usage hospitalier».

La réunion a été consacrée à l'évaluation du respect de la réquisition du 18 janvier 2022 concernant les médicaments inscrits au protocole de thérapeutique de la Covid-19 ainsi qu'à l'étude de la disponibilité des médicaments dispensés en officines notamment les insulines et certains collyres, explique le ministère. S'agissant des médicaments utilisés dans le cadre du protocole de thérapeutique anti-Covid-19, indique le communiqué, le président de l'observatoire s'est félicité du respect, par l'ensemble des acteurs de la chaîne du médicament, des mesures des réquisitions et qui ont contribué à une meilleure disponibilité de ces produits, avec la mise sur le marché de plus de 2.400.000 unités

d'Enoxaparine, 15 millions de boîtes de Paracétamol, 1.150.000 de boîtes d'Amoxicilline + Acclavulique , durant la période du 14 janvier au 24 février 2022.

Dans ce cadre, M. Belkacemi a annoncé que sur instruction du ministre de l'Industrie pharmaceutique, certaines dispositions prévues initialement dans les réquisitions seront élargies pour les médicaments sous tension ou en rupture notamment la libération des quantités disponibles dans un délai n'excédant pas les 48H et le contrôle du respect de ces mesures par des inspections qui seront diligentées à cet effet. Ainsi, la réunion de ce lundi a également permis l'étude de la disponibilité de certains médicaments dispensés en officines.

S'agissant des Insulines notamment la rapide, le président de l'observation a annoncé la livraison de tous les programmes d'importation soit plus de 3 millions de boîtes pour l'année 2022. La même source a souligné dans ce sillage qu'au mois de février plus de 500.000 boîtes d'Insulines ont été mises sur le marché avec une livraison et une libération continue de ces produits, de quoi satisfaire largement les besoins du marché, sachant que les besoins mensuels sont de l'ordre de 200.000 unités de vente (UV).

Pour certains collyres qui ont connu des perturbations d'approvisionnement, le président de l'observatoire a annoncé la mise prochainement sur le marché de quantité «satisfaisante» par les opérateurs pharmaceutiques, ainsi que la priorisation du traitement des dossiers relatifs à ces produits au niveau de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques, ajoute le communiqué. La disponibilité du médicament nécessite des efforts constants de l'observatoire pour venir à bout des distorsions qui imprègnent le marché du médicament.

Risque de déconnexion de la Russie du système SWIFT : Peu d'impact sur l'Algérie (Liberté)

Une possible mesure d'isolement financier total de la Russie au niveau international n'aura guère d'impact sur l'Algérie.

La mesure envisagée par les puissances occidentales d'exclure totalement la Russie de la plateforme interbancaire mondiale, Swift, pourrait induire de lourdes pertes pour l'économie russe, mais aussi d'importants dommages collatéraux pour de nombreux autres pays, notamment européens. Qu'en est-il de l'Algérie, qui compte tout de même un certain volume d'échanges extérieurs avec la Russie, même si celle-ci ne figure pas parmi ses principaux partenaires commerciaux ? Sur le plan international, rien ne changera globalement pour l'Algérie, "sauf ses transactions avec la Russie libellées en dollar ou en euro", nous indique l'expert en stratégie et spécialiste en financements internationaux, Lachemi Siagh.

Et même ces transactions, nous précise-t-il, "pourraient se faire en rouble, à travers des accords entre les banques centrales des deux pays". Du côté des institutions bancaires locales, l'on nous précise également qu'une possible mesure d'isolement financier de la Russie au niveau international n'aura guère d'impact sur l'Algérie, dès lors que les échanges commerciaux bilatéraux restent peu diversifiés et que d'autres fournisseurs pourraient être sollicités pour certaines importations algériennes, telles que le blé par exemple. Aussi, notent nos sources, en cas de mise à exécution de sanctions financières radicales par les Occidentaux, ce serait surtout la Russie qui serait pénalisée, y compris dans ces quelques transactions avec l'Algérie.

Dans cet ordre d'idées, le spécialiste en finance internationale, Lachemi Siagh, explique qu'avec de telles sanctions financières, "la Russie ne pourra plus utiliser le dollar ou l'euro dans ses contrats". Or, ajoute-t-il, "comme la monnaie de référence des transactions d'hydrocarbures est le dollar, elle ne pourrait pas vendre ses produits sur les marchés internationaux sauf en troc ou en d'autres monnaies". Ce pourquoi, rappelle-t-il, "la Russie et la Chine voulaient depuis quelque temps se protéger en créant un système parallèle...".

En attendant, conclut notre interlocuteur, la Russie serait asphyxiée financièrement, car elle ne pourrait pas non plus mobiliser ses fonds détenus à l'étranger à travers la plateforme Swift. Lorsque les États-Unis avaient imposé par le passé de telles sanctions financières contre l'Iran, la banque BNP Paribas, note enfin Lachemi Siagh, "avait réalisé des transactions avec ce pays à partir de la Suisse, mais pour les avoir libellées en dollar, alors que la compensation en cette monnaie s'effectue à New York, elle avait été frappée de lourdes sanctions américaines se chiffrant en milliards de dollars".

À rappeler que les pays occidentaux ont décidé avant-hier de durcir les sanctions financières contre la Russie, en actant, notamment, l'exclusion de nombreuses banques russes de la plateforme interbancaire Swift. Basé en Belgique, le système Swift tient lieu de plateforme internationale essentielle

pour les opérations de validation de transactions bancaires. La Russie en serait le deuxième utilisateur après les États-Unis, avec quelque 300 banques et institutions russes adhérentes, selon le site de l'association nationale russe Rosswift.

Commerce

Coopération

Son ministre des AE a été reçu hier par lamamra : L'Italie veut plus de gaz algérien (Liberté)

Le ministre italien des Affaires étrangères, Luigi Di Maio, était en visite, hier à Alger, pour discuter avec son homologue, Ramtane Lamamra, d'une augmentation des fournitures de gaz algérien dans le but de compenser une éventuelle baisse côté russe. "Nous discuterons du renforcement de la coopération bilatérale, en particulier pour répondre aux besoins en matière de sécurité énergétique européenne, à la lumière du conflit en Ukraine", a tweeté M. Di Maio peu après son arrivée à Alger.

Rome cherche à réduire sa dépendance au gaz russe. L'Italie est l'un des pays européens les plus dépendants du gaz russe. Plus de 45% des importations gazières italiennes proviennent en effet de Russie. L'Italie compte diversifier "au plus vite" ses sources d'énergie pour réduire sa dépendance au gaz russe, avait déclaré, vendredi, le chef du gouvernement italien, Mario Draghi, regrettant les mauvais choix du passé.

L'Europe est, faut-il le souligner, le marché naturel de prédilection pour l'Algérie, qui contribue actuellement à hauteur de 11% à ses importations de gaz. Les exportations algériennes de gaz à destination de l'Italie ont dépassé 1,5 milliard de mètres cubes en janvier dernier. L'Algérie devient ainsi le premier fournisseur de gaz à l'Italie, déclassant la Russie.

"La coopération énergétique a toujours été excellente entre nos deux pays : l'Algérie reste aux côtés de l'Italie dans ce domaine et le gazoduc qui relie les deux pays est un bon exemple de cette coopération", avait indiqué l'ambassadeur d'Algérie en Italie, Abdelkrim Touahria, évoquant le gazoduc "cordon ombilical" — également connu sous le nom de gazoduc Enrico Mattei — qui relie l'Algérie à l'Italie via la Tunisie. Selon les calculs de l'agence italienne "Nova", l'Algérie a fourni à l'Italie environ 1 500 millions de mètres cubes de gaz du 1er au 26 janvier, devenant ainsi le premier fournisseur devant la Russie, deuxième fournisseur via gazoduc avec environ 1 200 millions de mètres cubes de gaz.

L'Italie a été la première destination des exportations gazières algériennes au premier trimestre 2021, avec des volumes atteignant les 6,4 milliards de mètres cubes, soit une augmentation de 109% par rapport à la même période de 2020. Ces quantités renforçaient ainsi la position de l'Algérie en tant que deuxième fournisseur de gaz pour l'Italie, en acquérant une part de 35% sur ce marché, contre les 16% acquis au cours de la même période en 2020.

C'est dire que les conditions sanitaires, qui ont prévalu jusque-là, n'ont pas empêché l'Algérie d'enregistrer une hausse significative de ses exportations de gaz au cours du premier trimestre 2021.

Le gaz algérien est acheminé en Europe via, notamment, deux gazoducs reliant le pays à l'Italie et à l'Espagne. Sonatrach a renouvelé, en 2018 et 2019, faut-il le rappeler, des contrats d'exportation de gaz vers l'Italie, l'Espagne, la Turquie, le Portugal et la France pour des durées allant de 5 à 10 ans. Pour sa part, l'Italie pourrait augmenter ses importations de gaz, non seulement d'Algérie, mais aussi d'Azerbaïdjan, de Tunisie et de Libye.

Algérie/Liban: la relance de l'accord sur le transport aérien entre les deux pays évoquée (APS)

Le ministre des Transports, Aissa Bekkaï, a reçu l'ambassadeur du Liban à Alger, Mohamed Hassan, avec lequel il a évoqué la relance de l'accord sur le transport aérien entre les deux pays, a indiqué un communiqué du ministère.

Lors de cette audience, qui s'est déroulée lundi au niveau du siège du ministère, l'ambassadeur libanais a exprimé "la volonté de son pays à relancer la ligne aérienne directe Alger-Beyrouth suite à l'amélioration des conditions sanitaires liées à la pandémie du covid-19", a précisé le communiqué.

Pour sa part, M. Bekkaï a relevé "la convergence de vues concernant le renforcement des relations de coopération dans le domaine du transport aérien, et ce, dans le cadre de la concrétisation des orientations des autorités supérieures du pays qui accordent un intérêt particulier à ce domaine, notamment avec tous les pays arabes frères dans le souci de promouvoir le déplacement des personnes et des marchandises et d'encourager les échanges commerciaux bilatéraux", a noté la source.

Enfin, les deux parties ont convenu de poursuivre le contact et la concertation en vue du renforcement de la coopération en matière de transport, a conclu la source.

Québec: le consulat général d'Algérie appelle les entrepreneurs algériens à créer un réseau (APS)

Le consulat général d'Algérie à Montréal (Canada) a appelé les entrepreneurs économiques algériens établis au Québec à participer à la création d'un réseau permettant de faciliter leurs investissements en Algérie.

Selon un communiqué publié sur la page Facebook officielle du consulat, la création d'un réseau des entrepreneurs algériens au Québec (REAQ) est une initiative qui découle des différentes rencontres organisées par le consulat, visant à identifier les moyens à mettre en oeuvre pour le renforcement de la coopération économique entre opérateurs algériens et québécois, au cours desquelles le rôle catalyseur de la communauté nationale dans le développement économique a été réitéré à maintes occasions.

A cet effet, la création de ce réseau s'avère "nécessaire", souligne la même source.

Ce réseau, ajoute le document, permettrait d'établir une action coordonnée et une concertation soutenue entre les différents intervenants économiques algériens établis au Québec sur la base de rencontres périodiques afin de procéder à l'examen des moyens permettant une dynamisation du partenariat économique algéro-québécois.

Ce mécanisme aurait pour "objectifs principaux d'explorer les voies et moyens de renforcer et faciliter les investissements en Algérie des opérateurs algériens établis au Québec, faciliter le contact et la collaboration entre ces acteurs et leurs homologues en Algérie, ainsi que assurer une meilleure visibilité du marché algérien auprès des opérateurs québécois".

Ainsi, "le consulat général invite les opérateurs économiques algériens établis au Québec à participer à la création et au succès de ce réseau en s'inscrivant à travers le formulaire d'inscription mis à leur disposition sur son site-web".

Divers

Vignette automobile: la période d'acquiescement fixée du 1er au 31 mars 2022 (APS)

La période d'acquiescement de la vignette automobile pour l'année 2022 s'étalera du 1er au 31 mars, a annoncé la Direction générale des impôts (DGI) dans un communiqué publié sur son site-web.

"La DGI porte à la connaissance des propriétaires des véhicules de tourisme, des véhicules utilitaires et des véhicules de transport de voyageurs, que la période légale d'acquiescement de la vignette automobile pour l'année 2022 débutera le mardi 1 mars à 08H00 et prendra fin le jeudi 31 mars 2022 à 16H00", a précisé la DGI dans le communiqué. Ces vignettes sont disponibles au niveau des recettes des impôts et des bureaux de postes, souligne la DGI, ajoutant que "les tarifs des vignettes automobiles pour cette année restent inchangées".

La DGI et celle d'Algérie-poste ont mobilisé "tous les moyens nécessaires pour que l'opération de vente des vignettes automobiles se déroule dans les meilleures conditions", souligne le document.

Pour éviter tout éventuel désagrément les propriétaires des véhicules "sont invités à accomplir cette obligation légale, dès le lancement de l'opération, sans attendre l'approche de la fin de la période indiquée plus haut", avise la DGI.

La direction a, par ailleurs, attiré l'attention des propriétaires des véhicules sur "la nécessité de s'assurer, avant leur acquisition, du tarif légal des vignettes applicables à leurs véhicules, et ce, en se référant au tableau des tarifs", précisant que pour les véhicules utilitaires, le tarif des vignettes est fixé selon le poids total en charge (PRC).

En outre, la carte provisoire de circulation (carte jaune), tient lieu de carte d'immatriculation (carte grise), soulignant que les détenteurs de ces cartes

provisoires doivent s'acquitter de la vignette dans un délai de 30 jours à compter de la date de mise en circulation du véhicule, sur le territoire national.

La DGI a, en outre, rappelé que la vignette doit être apposée sur le pare-brise du véhicule. Les véhicules à immatriculation spéciale appartenant à l'Etat et aux collectivités locales (communes/wilayas), les véhicules dont les propriétaires bénéficient de privilèges diplomatiques ou consulaires, les ambulances, les véhicules équipés de matériel sanitaires, les véhicules équipés de matériel de lutte anti-incendie, les véhicules équipés destinés aux handicapés, ainsi que les véhicules équipés d'un carburant GPL/C, (article 27 de la loi de finances 2011) ou gaz naturel, carburant GNC (article 11 de la loi de finances 2016), sont exemptés de la vignette, rappelle la DGI.

Selon la même source, les non-concernés par la vignette automobile sont les tracteurs et autres engins agricoles, les véhicules à moins de quatre roues (motocyclettes, vélomoteurs), les engins de travaux publics, ainsi que les remorques.

Industrie mécanique: des rencontres avec des opérateurs économiques en mars (APS)

Le ministère de l'Industrie a annoncé, mercredi dans un communiqué, l'organisation, du 8 au 16 mars courant, de quatre rencontres avec les opérateurs économiques activant dans le domaine des industries mécaniques.

La première rencontre, prévue le 8 mars, sera consacrée à la fabrication de bus tandis que la deuxième rencontre (10 mars) sera consacrée à la fabrication des remorques et semi-remorques. La troisième rencontre (13 mars) sera consacrée à la fabrication de camions, alors que la quatrième rencontre (16 mars) sera dédiée à la fabrication des tracteurs, lit-on sur la page Facebook du ministère de l'Industrie.

Ces rencontres qui s'inscrivent dans le cadre de la poursuite des efforts de relance des activités des industries mécaniques", visent à mettre en relief les problèmes et lacunes de cette activité et à trouver des solutions, notamment à travers l'exploitation des capacités industrielles existantes et trouver des mécanismes pour une meilleure complémentarité entre les différents établissements.

Le ministère appelle les différents opérateurs économiques, industriels et sous-traitants, qui exercent ces activités industrielles désirant assister à ces rencontres à envoyer leur demandes de participation jointe d'une fiche technique sur l'entreprise, ses activités et produits via le courrier électronique ouvert à cet effet.